

Asamblea Parlamentaria Euro-Latinoamericana Euro-Latin American Parliamentary Assembly Assemblée Parlementaire Euro-Latino Américaine Assembleia Parlamentar Euro-Latino-Americana



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-LATINO AMÉRICAINE

Commission des affaires économiques, financières et commerciales

25.10.2011 PROVISOIRE

PROJET DE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Mondialisation et crise financière

Corapporteur PE: Esther Herranz García (PPE)

Corapporteur ALC: Fausto Lupera Martínez (Parlandino)

RM\881706FR.doc AP100.389v04-00

FR FR

Mondialisation et crise financière

L'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine,

- vu sa résolution d'urgence du 8 avril 2009 sur la crise financière, son message du 8 avril 2009 lors de la XIV^e réunion ministérielle entre l'Union européenne et le Groupe de Rio, et son message du 15 mai 2010 lors du VI^e sommet Union européenne-Amérique latine et Caraïbes;
- vu ses résolutions du 20 décembre 2007 sur les défis et les opportunités impliqués par la mondialisation pour les relations économiques et commerciales entre les pays de l'Union européenne et les pays d'Amérique latine du 1^{er} mai 2008, sur les défis posés et les possibilités offertes par les négociations de Doha du 8 avril 2009 sur le commerce et le changement climatique, du 15 mai 2010 sur la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et du 19 mai 2011 sur les perspectives pour les relations commerciales entre l'Union européenne et l'Amérique latine;
- vu le rapport de la commission des affaires économiques, financières et commerciales;
- vu l'article 16 de son règlement;
- A. considérant que l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine est l'institution parlementaire du partenariat stratégique bi-régional Union européenne-Amérique latine et Caraïbes (UE-ALC) et que, en tant qu'institution parlementaire de consultation, de contrôle et de suivi, elle contribue au renforcement, au développement et à la visibilité du partenariat stratégique par sa capacité à adopter des résolutions à l'intention du sommet UE-ALC, des institutions, des organes, des groupes et des conférences ministériels qui se consacrent au développement du partenariat;
- B. considérant que la crise financière et économique s'est traduite par un manque de liquidités et des problèmes de solvabilité sur les marchés internationaux et par une déstabilisation du secteur bancaire, ce qui a rapidement eu des conséquences néfastes sur toutes les économies du monde, notamment l'effondrement de la demande, le ralentissement consécutif de la production et de la croissance au niveau mondial, une augmentation dramatique du chômage et une aggravation rapide de la pauvreté;
- C. considérant que le G20 a estimé que les causes de la crise sont la vulnérabilité de certains marchés financiers ayant permis des prises de risque excessives, l'incapacité des autorités de réglementation et de surveillance financières à les détecter et à leur apporter une réponse adéquate, des politiques macroéconomiques incohérentes et mal coordonnées, ainsi que des réformes structurelles inadéquates et non durables à l'échelle mondiale;
- D. considérant qu'il convient de renforcer la coopération au niveau international pour faire face aux conséquences mondiales de la crise, de définir une nouvelle architecture financière, en réformant le cadre réglementaire et de surveillance financière

AP100.389v04-00 2/5 RM\881706FR.doc

internationale, ainsi des institutions financières internationales, en offrant aux pays émergents et en développement, qui sont sous représentés, une plus grande possibilité de s'exprimer et des droits de vote;

- E. considérant que la crise n'est pas encore terminée et qu'une nouvelle période d'incertitude a fait son apparition en raison de l'actuelle crise de la dette souveraine; considérant qu'il convient de garantir la viabilité des finances publiques et la crédibilité dans les politiques budgétaires des pays, de rétablir la confiance et de stabiliser les marchés financiers mondiaux, ainsi que de favoriser une croissance économique mondiale équilibrée et durable;
- F. considérant que la création d'un Fonds monétaire européen et l'émission d'euroobligations peuvent constituer le pas décisif vers le gouvernement économique dont l'Union a besoin, étant donné qu'ils peuvent contribuer à la stabilité macroéconomique et à la viabilité des finances publiques;
- G. considérant que l'UE est le deuxième partenaire commercial de l'Amérique latine et le principal partenaire commercial du Mercosur et du Chili; considérant que l'UE est la source principale d'investissement direct étranger (IDE) en Amérique latine;
- H. considérant que d'autres acteurs mondiaux renforcent actuellement leurs relations économiques et commerciales avec l'Amérique latine et les Caraïbes, augmentant de manière significative leur poids respectif dans la zone; considérant que les accords commerciaux constituent un outil très efficace pour rééquilibrer cette tendance et augmenter les échanges entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes;
- I. considérant que le G20 a décidé de ne pas recourir à des mesures protectionnistes pour faire face à la crise à l'échelle locale et qu'il est nécessaire de reprendre immédiatement les négociations de Doha, de relancer les accords commerciaux entre l'UE et les différents blocs régionaux d'Amérique latine, et de conclure les accords qui sont en cours de négociation; dans ce contexte, estime que le paraphe de l'accord d'association entre l'UE et l'Amérique centrale, et celui de l'accord commercial entre l'Union européenne et la Colombie et le Pérou, sont deux bons exemples de coopération économique et commerciale qui permettront de renforcer le lien entre les deux parties, d'offrir de nouvelles occasions de développement et de créer des emplois;
- J. considérant que l'accord d'association UE-Mercosur constituera un des accords birégionaux les plus ambitieux du monde une fois conclu, et qu'il doit être équilibré entre les deux parties;
- K. considérant que la crise est non seulement économique et financière, mais également politique et sociale, qu'elle a trait à des aspects tels que la démocratie et l'État de droit, la migration, l'environnement, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté parmi les facteurs nécessaires au développement et à la croissance de nos peuples;
- 1. souligne la nécessité d'une appréhension et d'une vision commune mondiales de la politique monétaire, de finances publiques viables et de monnaies flexibles basées sur

- des indicateurs économiques fondamentaux, et du fait que l'économie mondiale se caractérise par le libre-échange loyal;
- 2. exhorte les pays de l'UE et de l'ALC à mettre en place des mécanismes et des politiques coordonnées favorisant l'adoption de mesures monétaires et fiscales qui garantissent la viabilité des finances publiques et jettent les bases d'une reprise solide fondée sur la croissance, la création d'emplois et la cohésion sociale; demande qu'ils adoptent des mesures visant à rationaliser et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques, à supprimer les dépenses inutiles et à les remplacer par des investissements générateurs de croissance et d'emploi; propose qu'une priorité particulière soit accordée aux investissements et aux projets de coopération dans les domaines de la recherche et du développement, de l'innovation technologique et de l'éducation;
- 3. demande un effort partagé afin de garantir l'accès des ménages et des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, au crédit à faible taux, en tant qu'élément d'une stratégie visant à rétablir la confiance vis-à-vis du système bancaire;
- 4. appelle à l'instauration d'un dialogue renforcé dans le domaine macroprudentiel, à l'application plus uniforme de l'accord de Bâle III, à la révision des cadres des politiques macroprudentielles, à une meilleure prise en compte des économies de marché émergentes dans les réformes de la réglementation financière, au renforcement de la législation et de la surveillance des établissements financiers non bancaires le système bancaire parallèle («shadow banking system») et des marchés des produits dérivés, à la consolidation des réseaux mondiaux de sécurité financière, ainsi qu'à la mise en place d'un système monétaire international plus stable et plus résistant;
- 5. propose que tous les marchés financiers, produits et parties prenantes soient soumis, sans exception et quel que soit leur pays d'origine, à une réglementation et à une surveillance pour lesquelles il est nécessaire que tous les pays élaborent et adoptent une liste de sanctions à l'encontre des paradis fiscaux («offshore») et procèdent d'urgence à la régulation des fonds alternatifs («hedge funds»), des fonds spéculatifs et des agences de notation; demande aux pays ALC-UE de fermer immédiatement tous les paradis fiscaux se trouvant sur leur territoire et de plaider au niveau international en faveur de la fermeture des autres paradis fiscaux et de l'application de sanctions à l'encontre des entreprises et des particuliers qui recourent illégalement à leurs services;
- 6. soutient la création d'un Fonds monétaire européen et de l'émission d'euro-obligations et d'obligations européennes pour des projets spécifiques, ainsi que le fait que l'accès aux ressources dérivées de leur émission soit conditionné au strict respect des obligations particulières assumées dans le cadre de la gouvernance économique;
- 7. demande aux pays UE -ALC d'éviter d'adopter des mesures protectionnistes et de favoriser un système commercial multilatéral ouvert; invite les pays UE-ALC à collaborer à la conclusion des négociations du cycle de Doha, afin d'aboutir à un accord inclusif et équilibré permettant de dynamiser le commerce international en présentant des avantages pour toutes les parties; invite les deux parties à donner un

- nouvel élan pour que les négociations sur l'accord d'association UE-Mercosur se concluent au plus tôt;
- 8. demande aux gouvernements faisant partie du partenariat stratégique bi-régional UE-ALC d'assurer la protection des citoyens pendant la crise en adoptant des mesures spécifiques destinées à favoriser l'emploi et à renforcer les services publics, garantissant un ensemble de droits sociaux avec une couverture universelle et l'égalité d'accès aux services gratuits de santé et d'éducation, ainsi que des mesures de protection spécifiques pour les groupes à risque, en garantissant l'égalité des chances qui permettra de faire progresser nos sociétés sur la voie du développement universel;
- 9. demande aux pays UE-ALC d'œuvrer conjointement à l'établissement de mécanismes de coopération horizontale de manière à favoriser et à faciliter l'investissement et l'assistance technique spécialisée, par le recours à des mesures contre-cycliques radicales, en vue de renforcer les politiques agricoles ainsi que le développement d'infrastructures physiques, ce qui permettrait d'atténuer les incidences de la crise financière sur les communautés les plus indigentes;
- 10. souligne qu'il y a lieu d'axer les investissements, la coopération et l'assistance sur la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes, plans et projets tendant à la cohésion économique et sociale, ainsi qu'à l'intégration, ce qui permettrait d'ouvrir des opportunités pour les groupes les plus vulnérables, comme les paysans et les communautés autochtones, et d'amoindrir par là même les facteurs qui les incitent à se déplacer et à migrer massivement dans les grandes villes;
- 11. exhorte les pays UE-ALC à définir des réformes structurelles dans les régimes financiers et fiscaux et dans les systèmes de dépenses publiques, qui permettent d'assurer la durabilité des politiques budgétaires à moyen terme, en vue de consolider progressivement les politiques budgétaires à long terme, à l'aide de nouveaux scénarios de financement qui rendent la dette supportable, en donnant la priorité à la croissance et à l'investissement, ainsi qu'à instaurer, à court terme, des mesures anticycliques solides assorties d'une réglementation et d'un contrôle de l'État;

* * * * *

12. charge ses coprésidents de transmettre la présente résolution à la présidence du sommet UE-ALC, au Conseil et à la Commission européenne, ainsi qu'aux parlements des États membres de l'Union européenne et de l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, au parlement latino-américain, au parlement centraméricain, au parlement andin, au parlement du Mercosur, au secrétariat général de la Communauté andine, à la commission des représentants permanents du Mercosur, au secrétariat permanent du Système économique latino-américain, et aux secrétaires généraux de l'OEA et de l'Unasur.